



KONFERENZ DER KANTONALEN AUFSICHTSSTELLEN ÜBER DIE GEMEINDEFINANZEN
CONFERENCE DES AUTORITES CANTONALES DE SURVEILLANCE DES FINANCES COMMUNALES
CONFERENZA DELLE AUTORITA DI VIGILANZIA SULLE FINANZE DEI COMUNI
CONFERENZA DA LAS AUTORITADS DA SURVEGLIANZA CHANTUNALAS SUR LAS FINANZAS COMMUNALAS

Etat : 27 novembre 2014
Version : 3.0

Feuille de travail MCH2 - Groupe de travail No 4

Indicateurs financiers

SRS-CSPCP

Conseil suisse de présentation des comptes publics

Modifications des recommandations (RE), compléments aux recommandations ou FAQ du CSPCP, qui ne sont pas prises en compte dans ce document de travail :

Modification	Thème	Date
Manuel MCH2	Actualisation générale, adaptation rédactionnelle	02.06.2017
Manuel MCH2	Annexe C: Indicateurs : Définition et calculs, mise à jour	14.12.2017

Membres du groupe de travail

Heinz Montanari	
HansjörgENZler	TG
Renate Fricker	AG
Urs Kundert	GL
Thomas Steiner	SO
Annelies Tschanz Eppele	BE

1. Introduction

Les indicateurs représentent des éléments importants pour la gouvernance d'une commune. Ils montrent les tendances politico-financières et assistent les personnes chargées de la gestion de la commune dans le pilotage de la politique financière. Les indicateurs financiers harmonisés recommandés depuis 1992 par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales permettent de donner une vue d'ensemble du développement des finances publiques dans les communes.

Au niveau intercantonal également, les indicateurs les plus importants doivent continuer à être transmis et publiés chaque année. Conformément à la recommandation No 18 MCH2, les différents indicateurs sont :

- Taux d'endettement net
- Degré d'autofinancement
- Part des charges d'intérêts
- Dette brute par rapport aux revenus
- Proportion des investissements
- Part du service de la dette
- Dette nette par habitant en francs
- Taux d'autofinancement

Objectifs fixés aux autorités cantonales de surveillance des finances communales

Le mode de calcul défini des indicateurs énumérés ci-dessus doit être respecté aux fins de la comparaison intercantonale et de la mention des indicateurs financiers dans « Info », la lettre d'information officielle de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

Info fournit les moyennes des indicateurs des communes de chaque canton. Pour ce faire, il s'agit de calculer la valeur moyenne sur la base de la somme des chiffres de base des communes. Cela signifie que les sommes des chiffres de base de l'ensemble des communes sont insérées dans la formule de calcul pour l'indicateur, ce qui donne ensuite la moyenne pondérée.

2. Indicateurs financiers

La section suivante définit les indicateurs financiers à recueillir conformément au plan comptable MCH2 en vigueur et indique le mode de calcul conformément au MCH1 et au MCH2. Les valeurs indicatives proposées sont applicables pour l'évaluation de chaque indicateur financier. C'est toutefois l'évolution des chiffres sur une période de comparaison moyenne et dans leur globalité qui est déterminante.

Taux d'endettement net I (première priorité)		
Calcul	<p>MCH2¹</p> <p><u>Dettes nettes I</u> Impôts directs PP et PM ³</p> <p>Sont considérés comme valeurs de références les impôts directs des personnes physiques (400) et les impôts directs des personnes morales (401). Les revenus fiscaux extraordinaires à caractère unique (impôts successoraux, impôts immobiliers etc.) qui portent atteinte à la clarté de l'indicateur sont ainsi abandonnés.</p> <p>Dettes nettes I Comptes + Capitaux de tiers 20 - Subventions d'investissements inscrites au passif 2068 - Patrimoine financier 10</p> <p>Impôts directs Personnes physiques (PP) 400 Impôts directs Personnes morales (PM) 401</p>	<p>MCH1²</p> <p>-</p>
Valeurs indicatives	<p>< 100 % bon</p> <p>100 – 150 % suffisant</p> <p>> 150 % mauvais</p>	
Commentaire	<p>Le taux d'endettement net indique quelle proportion des impôts directs des personnes physiques et morales, respectivement combien de tranches annuelles seraient nécessaires afin de couvrir les dettes nettes.</p>	

¹ Définition de l'indicateur conformément à la recommandation SRS No 18-1 du 25.01.2013

² Définition de l'indicateur conformément à l'Info No 16 de la Conférence / 14.11.2005

³ Selon la recommandation No 18, lors du calcul du taux d'endettement net, la dette nette doit être mise en rapport avec les revenus fiscaux globaux (40). Toutefois, le manuel considère comme valeur de référence uniquement les impôts directs des personnes physiques et des personnes morales. Lors de sa séance du 12 novembre 2013, le groupe de travail s'est prononcé en faveur de l'utilisation de cette valeur de référence afin de ne pas porter préjudice à la clarté de cet indicateur.

Degré d'autofinancement (première priorité)		
Calcul	<p>MCH2</p> <p><u>Autofinancement x 100</u> Investissements nets</p> <p>Autofinancement Comptes Résultat global du compte de résultat + Amortissements du patrimoine administratif 33 + Attributions aux fonds et financements spéciaux 35 - Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux 45 + Réévaluations, emprunts PA 364 + Réévaluations, participations PA 365 + Amortissements, subventions d'investissements 366 - Dissolution des subventions d'investissements portées au passif 466 + Amortissements supplémentaires 383 + Am. sup. des prêts/participations et subventions d'investissements 387 - Dissolution sup. des subventions d'investissements portées au passif 487 + Attributions au capital propre 389 - Prélèvements sur le capital propre 489 - Réévaluations PA 4490</p> <p>Investissements nets Comptes + Investissements bruts 50+51+52+54+55+56+58 - Recettes d'investissement 60+61+62+63+64+65+66+68</p>	<p>MCH1</p> <p><u>Autofinancement x 100</u> Investissements nets</p> <p>Autofinancement Comptes + Amortissements PA 331 + 332 + Amortissements du découvert du bilan 333 + Excédent de revenus ou - Excédent de charges</p> <p>Investissements nets Comptes + Charges brutes IR 50+52+56+58 - Produits IR 60 - 66</p>
Valeurs indicatives	<p>A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait être de 100% en moyenne, sachant que l'état de l'endettement actuel joue également un rôle. L'indicateur peut être soumis à de fortes variations et devrait par conséquent être considéré sur le moyen terme.</p> <p>> 100 % idéal 80 % – 100 % bon à acceptable 50 % – 80 % problématique < 50 % insuffisant</p>	
Commentaire	<p>Le degré d'autofinancement montre dans quelles proportions de nouveaux investissements peuvent être financés par des ressources propres. Un degré d'autofinancement inférieur à 100% conduit à un nouvel endettement. En revanche, si cette valeur est supérieure à 100%, les dettes peuvent être éliminées.</p>	

Part des charges d'intérêts (première priorité)		
Calcul	<p>MCH2</p> <p><u>Charges d'intérêts nets x 100</u> Revenus courants</p> <p>Charges d'intérêts nets Comptes + Charges d'intérêt 340 - Revenus des intérêts 440</p> <p>Revenus courants Comptes Revenus fiscaux 40 + Patentes et concessions 41 + Taxes 42 + Revenus divers 43 + Revenus financiers 44 + Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux 45 + Revenus de transferts 46 + Revenus extraordinaires 48 - Dissolutions sup. des subventions d'investissements portées au passif 487 - Prélèvements sur le capital propre 489 + Prélèvements sur réserve liée au retraitement 4895</p>	<p>MCH1</p> <p><u>Intérêts nets x 100</u> Revenus financiers</p> <p>Intérêts nets Comptes + Intérêts passifs 32 - Revenus de la fortune nette 42 + Charges des bâtiments du PF 942.3 + Gains comptables 942.424 - Moins-values 942.330</p> <p>Revenus financiers Comptes + Revenus du compte de fonctionnement 4 - Subventions à redistribuer 47 - Imputations internes 49</p>
Valeurs indicatives	<p>0 – 4 % bon</p> <p>4 – 9 % suffisant</p> <p>> 9 % mauvais</p>	
Commentaire	La part des charges d'intérêts exprime quelle proportion des revenus courants est liée par la charge d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.	

Dette brute par rapport aux revenus (deuxième priorité)		
Calcul	<p>MCH2</p> <p><u>Dettes brutes x 100</u> Revenus courants</p> <p>Dettes brutes Comptes Engagements courants 200 + Engagements financiers à court terme 201 - Instruments financiers dérivés 2016 + Engagements financiers à long terme 206 - Subventions d'investissements inscrites au passif 2068</p> <p>Revenus courants Comptes Revenus fiscaux 40 + Patentes et concessions 41 + Taxes 42 + Revenus divers 43 + Revenus financiers 44 + Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux 45 + Revenus de transferts 46 + Revenus extraordinaires 48 - Dissolutions sup. des subventions d'investissements portées au passif 487 - Prélèvements sur le capital propre 489 + Prélèvements sur réserve liée au retraitement 4895</p>	<p>MCH1 (à partir de 2005)</p> <p><u>Dettes brutes x 100</u> Revenus financiers</p> <p>Dettes brutes (passif du bilan) Comptes + Engagements financiers à court terme 201 + Engagements financiers à moyen et long terme 202 + Comptes spéciaux 203</p> <p>Revenus financiers Comptes + Total des revenus pour le compte de fonctionnement 4 - Subventions à redistribuer 47 - Revenus extraordinaires 48 - Imputations internes 49</p>
Valeurs indicatives	<p>< 50 % très bon</p> <p>50 – 100 % bon</p> <p>100 – 150 % moyen</p> <p>150 – 200 % mauvais</p> <p>> 200 % critique</p>	
Commentaire	La dette brute par rapport aux revenus est une grandeur servant à évaluer la situation d'endettement ou la question de savoir si l'endettement se trouve dans une relation équilibrée avec les revenus acquis. Elle montre quel est le pourcentage des revenus financiers nécessaire afin de couvrir les dettes brutes.	

Proportion des investissements(deuxième priorité)										
Calcul	<p>MCH2</p> <p><u>Investissements bruts x 100</u> <u>Total des charges</u></p> <p>Investissements bruts Comptes + Immobilisations corporelles 50 + Investissements pour le compte de tiers 51 + Immobilisations incorporelles 52 + Prêts 54 + Participations et capital social 55 + Propres subventions d'investissements 56 + Investissements extraordinaires 58</p> <p>Total des charges Comptes Charges courantes Charges de personnel 30 + Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 31 - Réévaluations sur créances 3180 + Charges financières 34 - Réévaluations, immobilisations PF 344 + Charges de transfert 36 - Réévaluations, emprunts PA 364 - Réévaluations, participations PA 365 - Amortissements, subventions d'investissements 366 + Charges de personnel extraordinaires 380 + Charges de biens, services et charges d'exploitation extraordinaires 381 + Charges financières extraord. (avec incidence sur le flux de trésorerie) 3840 + Charges de transfert extraordinaires 386 + Investissements bruts 50+51+52+54+55+56+58</p>	<p>MCH1 (à partir de 2005)</p> <p><u>Investissements bruts x 100</u> <u>Charges consolidées</u></p> <p>Investissements bruts Comptes + Report à l'actif des investissements nets 690</p> <p>Charges consolidées Comptes + Total des charges pour le compte de fonctionnement 3 + Report à l'actif des investissements nets 690 - Amortissements PA harmonisés 331 - Autres amortissements PA 332 - Amortissement du découvert du bilan 333 - Subventions à redistribuer 37 Attributions aux financements spéciaux 38 Imputations internes 39</p>								
Valeurs indicatives	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">< 10 %</td> <td style="width: 30%;">faible</td> </tr> <tr> <td>10 – 20 %</td> <td>moyen</td> </tr> <tr> <td>20 – 30 %</td> <td>élevé</td> </tr> <tr> <td>> 30 %</td> <td>très élevé</td> </tr> </table>		< 10 %	faible	10 – 20 %	moyen	20 – 30 %	élevé	> 30 %	très élevé
< 10 %	faible									
10 – 20 %	moyen									
20 – 30 %	élevé									
> 30 %	très élevé									
Commentaire	<p>La proportion des investissements montre l'activité dans le domaine des investissements et son influence sur l'endettement net.</p>									

Part du service de la dette (deuxième priorité)		
Calcul	<p>MCH2</p> <p><u>Service de la dette x 100</u></p> <p>Revenus courants</p> <p>Service de la dette Comptes Charges d'intérêts 340 - 440 Revenus des intérêts 440 + Amortissements du patrimoine administratif 33 + Réévaluations, emprunts PA 364 + Réévaluations, participations PA 365 + Amortissements, subventions d'investissements 366 - Dissolution des subventions d'investissements portées au passif 466</p> <p>Revenus courants Comptes Revenus fiscaux 40 + Patentes et concessions 41 + Taxes 42 + Revenus divers 43 + Revenus financiers 44 + Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux 45 + Revenus de transferts 46 + Revenus extraordinaires 48 - Dissolutions sup. des subventions d'investissements portées au passif 487 - Prélèvements sur le capital propre 489 + Prélèvements sur réserve liée au retraitement 4895</p>	<p>MCH1</p> <p><u>Service de la dette x 100</u></p> <p>Revenus financiers</p> <p>Service de la dette Comptes + Intérêts passifs 32 + Amortissements ordinaires 331 - Revenus de la fortune nette 42 + Charges des bâtiments du PF 942.3 + Gains comptables 942.424 - Moins-values 942.330</p> <p>Revenus financiers Comptes + Revenus du compte de fonctionnement 4 - Subventions à redistribuer 47 - Imputations internes 49</p>
Valeurs indicatives	<p>< 5 % charge faible</p> <p>5 – 15 % charge supportable</p> <p>> 15 % charge élevée</p>	
Commentaire	<p>La part du service de la dette est l'unité de mesure de la charge des finances communales par les frais financiers. Ce critère donne des informations quant au fait de savoir dans quelle mesure le service des intérêts et ses amortissements (= service de la dette) grèvent les revenus courants. Une proportion élevée démontre une marge de manœuvre financière qui s'amenuise.</p>	

Dette nette par habitant en francs (deuxième priorité)																	
Calcul	MCH2 <u>Dette nette I</u> Population résidente permanente Dette nette I Comptes + Capitaux de tiers 20 - Subventions d'investissements inscrites au passif 2068 Patrimoine financier 10 Population résidente permanente ⁴	MCH1 <u>Dette nette</u> Habitants Dette nette Comptes + Patrimoine financier 10 – 13 - Capitaux de tiers 20 – 25															
Valeurs indicatives	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%;">< 0 Fr.</td> <td style="width: 33%;">Fortune nette</td> <td style="width: 33%;"></td> </tr> <tr> <td>0 - 1'000 Fr.</td> <td>endettement faible</td> <td></td> </tr> <tr> <td>1'001 – 2'500 Fr.</td> <td>endettement moyen</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2'501 – 5'000 Fr.</td> <td>endettement élevé</td> <td></td> </tr> <tr> <td>> 5'000 Fr.</td> <td>endettement très élevé</td> <td></td> </tr> </table>		< 0 Fr.	Fortune nette		0 - 1'000 Fr.	endettement faible		1'001 – 2'500 Fr.	endettement moyen		2'501 – 5'000 Fr.	endettement élevé		> 5'000 Fr.	endettement très élevé	
< 0 Fr.	Fortune nette																
0 - 1'000 Fr.	endettement faible																
1'001 – 2'500 Fr.	endettement moyen																
2'501 – 5'000 Fr.	endettement élevé																
> 5'000 Fr.	endettement très élevé																
Commentaire	L'endettement net par habitant est utilisé comme indicateur pour l'endettement. Une valeur négative correspond à une fortune nette par habitant.																

⁴ **La statistique de la population et des ménages (STATPOP)**

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP) concernant les données d'état de la population, dès le 31.12.2010. Cette statistique se base sur les registres de personnes de la Confédération et sur les registres des habitants des communes et des cantons. Elle fournit des chiffres clés sur l'effectif, la structure (âge, sexe, état civil, nationalité, etc.), l'évolution et la répartition géographique de la population, ainsi que des données sur le nombre et la taille des ménages.

Définition de la population résidente permanente

Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population [RS 431.112.1], art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir du 31.12.2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

La population résidente permanente comprend :

- toutes les personnes de nationalité suisse ayant leur domicile principal en Suisse ;
- les personnes de nationalité étrangère titulaires d'une autorisation de séjour ou d'établissement d'une durée minimale de 12 mois (livret B ou C ou livret du DFAE [les fonctionnaires internationaux, les diplomates ainsi que les membres de leur famille]) ;
- les personnes de nationalité étrangère titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (livret L) pour une durée inférieure à 12 mois ;
- les personnes dans le processus d'asile (livret F ou N) totalisant moins de 12 mois de résidence en Suisse.

Source sur la Population résidente permanente : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/02/blank/data/01.html>

Taux d'autofinancement (deuxième priorité)		
Calcul	MCH2	MCH1
Calcul	<u>Autofinancement x 100</u> Revenus courants Autofinancement Comptes Résultat global du compte de résultat + Amortissements du patrimoine administratif 33 + Attributions aux fonds et financements spéciaux 35 - Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux 45 + Réévaluations, emprunts PA 364 + Réévaluations, participations PA 365 + Amortissements, subventions d'investissements 366 - Dissolution des subventions d'investissements portées au passif 466 + Amortissements supplémentaires 383 + Am. sup. des prêts/participations et subventions d'investissements 387 - Dissolutions sup. des subventions d'investissements portées au passif 487 + Attributions au capital propre 389 - Prélèvements sur le capital propre 489 - Réévaluations PA 4490 Revenus courants Comptes Revenus fiscaux 40 + Patentes et concessions 41 + Taxes 42 + Revenus divers 43 + Revenus financiers 44 + Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux 45 + Revenus de transferts 46 + Revenus extraordinaires 48 - Dissolutions sup. des subventions d'investissements portées au passif 487 - Prélèvements sur le capital propre 489 + Prélèvements sur réserve liée au retraitement 4895	<u>Autofinancement x 100</u> Revenus financiers A tofinancement Comptes + Amortissements PA 331 + 332 + Amortissements du découvert du bilan 333 + Excédent de revenus ou - Excédent de charges Revenus financiers Comptes + Revenus du compte de fonctionnement 4 - Subventions à redistribuer 47 - Imputations internes 49
Valeurs indicatives	> 20 – 100 % bon 10 – 20 % moyen < 10 % faible	
Commentaire	Le taux d'autofinancement caractérise la capacité financière et la marge de manœuvre financière d'une commune. Il indique quelle proportion de ses revenus la corporation publique peut utiliser pour financer ses investissements.	